



## SMIC-CHOMAGE

# AGIR RESOLUMENT CONTRE L'AUSTERITE

Le gouvernement vient de rendre publiques deux nouvelles décisions influant sur la sortie du blocage des prix et des salaires. L'augmentation du SMIC est reportée du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> décembre (la dernière augmentation date du 1<sup>er</sup> juillet) et Jacques Delors en a profité pour préciser que l'augmentation promise du pouvoir d'achat de 4% cette année ne serait pas respectée.

Le plan intérimaire voté par l'Assemblée nationale prévoyait 7% d'augmentation du pouvoir d'achat du SMIC en 1982. Le gouvernement avait déjà ramené ce chiffre à 4%. On parle maintenant de 3% seulement. Quand on sait que le SMIC c'est aujourd'hui 3 319,00 F brut, c'est-à-dire 2 891,00 F net, une telle décision vient encore aggraver la situation des salariés les plus modestes dont Pierre Mauroy déclarait pourtant début septembre qu'ils étaient « ceux qui ont le plus souffert du blocage ».

La réunion tripartite gouvernement-syndicats-patronat sur le déficit de l'assurance-chômage a débouché sur un protocole d'accord qui prévoit l'augmentation, d'un peu plus de 1%, des cotisations patronales et salariales dès le 1<sup>er</sup> novembre et des « aménagements des prestations nécessaires à l'équilibre du régime de l'UNEDIC », c'est-à-dire une réduction des prestations actuellement versées.

Pour les travailleurs, ce protocole débouche sur une diminution des prestations et une augmentation des cotisations. Mais pour le patronat, le gouvernement a promis de compenser l'augmentation de ses cotisations par des allègements financiers (baisse des taux d'intérêt) et par une réduction des cotisations allocations familiales. Bref, pas un centime à déboursier ! Une fois de plus, le gouvernement frappe les travailleurs au lieu de s'attaquer aux profits capitalistes.

Henri Krasucki vient de rappeler au Club de la presse d'Europe 1 que la CGT condamnait la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs et la décision « injustifiable » sur le SMIC et qu'elle les appelait à se faire entendre fermement, de manière adaptée à la situation, pour ne pas permettre le retour de la droite au pouvoir. Parlant de la politique gouvernementale, Henri Krasucki a précisé qu'elle ne relevait ni d'une gestion de la crise ni d'une austérité de gauche, mais il n'en a pas nié le risque.

De son côté, la CFDT, si elle juge « scandaleux » le recul sur le SMIC, reproche surtout au gouvernement de ne pas dire suffisamment la vérité sur la situation économique, de ne pas être assez rigoureux et ambitieux et de trop naviguer à vue. Elle ne remet pas en cause la politique d'austérité mais certaines de ses conséquences, essentiellement pour les bas salaires.

Les mesures concernant le pouvoir d'achat, le chômage, la Sécurité sociale, s'en prennent pourtant aux intérêts immédiats comme à long terme des travailleurs, alors que les aides et subventions aux entreprises atteignent des chiffres-records. C'est bien cela l'austérité, la gestion de la crise sur le dos des travailleurs. Combattre l'austérité, c'est le seul moyen de faire face à l'offensive patronale et d'éviter le retour de la droite.

Pierre BAUBY

## REPRISE DES RELATIONS PCF-PCC

Une délégation du PCF, conduite par Georges Marchais, vient de terminer un séjour en Chine populaire et en Corée du Nord. Chacun l'a souligné, il s'agit là d'un événement d'une grande portée : il n'y avait pas eu de délégation officielle du PCF en Chine depuis 1965 et c'est la première fois qu'un secrétaire général du PCF se rend en Chine. L'événement n'est pourtant pas une surprise : ce voyage avait été préparé depuis quelques années par de multiples contacts officieux et officiels.

Quelles conditions nouvelles ont permis la reprise des relations entre le PCF et le PCC ? « Cela a été une grave erreur de marginaliser le Parti communiste chinois » souligne Georges Marchais dans sa conférence de presse de Pékin. On ne peut prendre à la légère cette erreur reconnue par Georges Marchais ; mais, bien plus grave encore, fut celle qui la permit : l'inféodation, au plan de la pensée et de l'action, de l'ensemble du mouvement communiste international à un « centre dirigeant », à un « parti père », le Parti communiste d'Union soviétique. C'est en 1977, lors de la conférence de Jean Kanapa devant l'École centrale du Parti, que le PCF commença de remettre sérieusement en cause sa conception des relations de parti à parti, refusant tout « modèle » et tout « centre dirigeant ». Cinq ans plus tard, cette remise en cause se concrétisa par la reprise des relations avec le Parti communiste chinois selon les principes d'indépendance et d'autonomie comme d'égalité totale, dans le respect mutuel et sans ingérence dans les affaires intérieures de l'autre.

Ces principes-là sont ceux qui président aux relations entre partis pratiquées par le Parti communiste chinois depuis les années 60 : ils furent alors l'ancre de la rupture avec le Parti soviétique prétendant régenter le mouvement communiste international. Sur cette base, notre parti communiste, le PCML, a engagé des relations avec le PCC et ils les poursuit. Sur cette base, le PCC a rétabli des relations avec la Ligue des communistes yougoslave, le Parti communiste italien, le Parti communiste espagnol et le PCF ; ces faits portent un coup sérieux à l'hégémonisme de Moscou sur les autres partis. Cela est une bonne chose.

Cela implique-t-il que l'un ou l'autre des partis s'aligne sur la politique de l'autre, le PCF sur celle du PCC ou l'inverse ? Ni les faits ni les résultats des discussions entre les deux partis n'indiquent cela. Deng Xiao-ping a souligné : « Nous ne sommes pas d'accord avec le PCF sur certaines affaires, mais désapprouver et dicter la loi ne sont pas la même chose ». Georges Marchais, de son côté, a cité quelques-unes de ces « affaires » : Cambodge, Afghanistan. Il y en a bien d'autres encore — le rôle moteur du Tiers Monde, l'hégémonisme soviétique — que les nouvelles relations permettront au PCF de mieux connaître et — qui sait ? — de discuter non seulement en Chine mais aussi en France.

A. S.



## L'APARTHEID LE DOS AU MUR

C'est le thème de l'exposition d'affiches organisée par le MRAP, du 26 octobre au 31 décembre 1982, sous le patronage des ministères de la Culture, des Relations extérieures et du Comité spécial de l'ONU contre l'apartheid.

80 affiches venues du monde entier appellent à l'action et à la solidarité contre le régime raciste d'Afrique du Sud et contribuent à ce que la question de l'apartheid soit « posée avec toute l'ampleur nécessaire ».

Musée de l'Affiche et de la Publicité, 18, rue de Paradis 75010 Paris.

## BLOC-NOTES

• Le PCML s'associe à l'appel du Collectif Guatemala à un rassemblement devant l'ambassade du Guatemala, jeudi 4 novembre à 17h30 - 73, rue de Courcelles (métro Courcelles), pour soutenir le peuple de ce pays en lutte contre la dictature (40 000 victimes de la répression depuis 20 ans, dont 2 600 paysans depuis le coup d'Etat du général Rios Montt en mars dernier).

• Pierre Bauby, membre du secrétariat du PCML, a écrit à M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat à la Sécurité publique pour lui demander « des précisions quant aux enquêtes effectivement entreprises » par le service « groupe des enquêtes réservées » ; celui-ci aurait été renforcé « pour suivre l'extrême-gauche » aux dires de M. Franceschi lors du Club de la presse d'Europe 1, le 24 octobre.

## Régulariser la situation de tous les immigrés

C'est le 31 octobre que sont venues à terme les autorisations de séjour provisoires des 20 000 travailleurs immigrés qui avaient déposé des dossiers pour bénéficier de la régularisation de leur situation décidée par le gouvernement en août 81. Ceux-ci, tout comme les milliers (peut-être 150 000) d'autres qui n'ont pas pu se soumettre à cette procédure sont maintenant à la merci du premier contrôle policier venu et risquent d'être reconduits à la frontière, c'est-à-dire expulsés, comme du temps des lois Barre-Bonnet-Stoléru.

## En bref... En bref... En bref... En bref...

### LIBERTÉ POUR LES BRETONS INSOUMIS

Deux jeunes nationalistes bretons, Bernard Kerrain et Hervé Corbel, condamnés à deux ans de prison ferme, sont incarcérés à Rennes depuis octobre 81 ; déjà condamnés à un an de prison sous Giscard, ils avaient été amnistiés après mai 81 et sont de nouveau condamnés pour insoumission. La sévérité exceptionnelle de ce jugement, a reconnu Charles Hernu, « paraît avoir été motivée par le refus des intéressés de s'exprimer en français à l'audience ». On se croirait au temps de la Cour de sûreté de l'Etat. Ni le mépris ni la prison ni les brutalités policières (la police urbaine de Rennes a chargé une manifestation demandant leur libération le 27 octobre) ne résoudront les problèmes de la Bretagne. Il faut libérer immédiatement Kerrain et Corbel.

### LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL S'EN PREND AU DROIT DE GREVE

Le 22 octobre, le Conseil constitutionnel a déclaré non conforme à la Constitution l'article 8 de la loi Auroux sur les institutions représentatives du personnel qui prévoyait qu'« aucune sanction ne peut être intentée... en réparation des dommages causés par un conflit collectif du travail ». Autrement dit, les patrons pourront continuer de poursuivre les travailleurs et les syndicats pour dommages à la fin des grèves. Une fois de plus, le Conseil constitutionnel a montré quels intérêts il sert.

### ONU : SUCCES DU KAMPUCHEA DÉMOCRATIQUE

L'Assemblée générale de l'ONU vient de repousser une motion présentée par le Vietnam, demandant de ne pas reconnaître les pouvoirs de la délégation de la coalition tripartite du Kampuchea démocratique comme représentant du Cambodge. La motion a recueilli 29 voix pour (37 l'an dernier pour une mo-

tion similaire), 90 contre (77 en 1982) et 26 abstentions. Ce vote représente un succès important pour le nouveau gouvernement du Kampuchea démocratique.

Une nouvelle fois, la France s'est abstenue, témoignant du peu de cas fait aux grands principes proclamés de droit à l'indépendance des peuples et de condamnation des interventions étrangères.

### LA TANZANIE REFUSE LES EXIGENCES DU FMI

La Tanzanie vient de nouveau de refuser les conditions que veut mettre le Fonds monétaire international (FMI) pour lui accorder une avance lui permettant de faire face à ses difficultés croissantes tenant au système impérialiste mondial : 1,6 milliards de dollars de dettes, réserves équivalentes à trois jours d'importation.

Le FMI exigeait, outre une dévaluation de la monnaie et l'augmentation des taux d'intérêt, la réduction des dépenses publiques et la diminution des subventions aux produits de consommation. Il voulait ainsi faire retomber sur les travailleurs et les masses populaires de Tanzanie le poids du système impérialiste et de sa crise.

Abonnement à PCML Flash, un an : 60,00 F

Abonnement groupé  
PCML Flash et Travailleurs mensuel  
un an : 150,00 F - 6 mois : 80,00 F

## Démocratisation du secteur public : reculs

Le projet de loi sur la démocratisation du secteur public que vient d'adopter le Conseil des ministres est en recul en plusieurs points sur le projet élaboré au printemps dernier et se limite le plus souvent à s'aligner sur les textes concernant le secteur privé.

Plus question de droit de réunion politique dans l'entreprise. Les modalités de fonctionnement des conseils d'atelier ou de bureau, qui devront se réunir au moins 4 fois par an (6 heures au minimum), sont renvoyées à des accords d'entreprise. Les syndicats non représentatifs (genre CSL) qui auront eu 10% des voix lors d'élections professionnelles pourront parrainer des listes pour les élections du tiers des administrateurs. Les filiales où la participation de l'entreprise est inférieure à 50% (les actions détenues par les banques n'étant pas comptabilisées) sont exclues du champ de la loi.

Ce n'est certainement pas avec de tels reculs que le gouvernement fera du secteur public, comme il le prétend, un « laboratoire social exemplaire pour le secteur privé » ou qu'il remettra en cause le fait que les entreprises nationalisées sont des monopoles capitalistes d'Etat.